

Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

**Informations additionnelles pour le Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement**

Série DQ10

Deuxième partie de l'audience

Avril 2009

Ce document contient les réponses aux questions (DQ10) que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a fait parvenir à Hydro-Québec à la suite de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet.

Table des matières

DQ10	5
■ Question 1	7
■ Question 2	8

DQ10

Advenant la réalisation du projet de développement domiciliaire et commercial à l'ouest de la route de Fossambault, des logements et des commerces pourraient se retrouver à moins de 150 m du poste Anne-Hébert.

■ Question 1

Est-ce que ces logements et commerces pourraient être affectés par l'éclairage du poste Anne-Hébert ? Veuillez expliquer et détailler les effets de cet éclairage sur ces logements et commerces.

Réponse

Dans le document DQ2.1, en réponse aux questions 4, 5, 6 et 7, il a été expliqué que l'éclairage nocturne du poste serait composé de deux types d'éclairage : d'une part, des luminaires de coin, d'une hauteur de 9,14 mètres, permettent de limiter l'accès au poste par des intrus ; d'autre part, l'éclairage de sécurité, d'une hauteur de 2,5 mètres, sera utilisé seulement en cas d'intervention par les travailleurs. Tous les luminaires seront orientés vers le sol et seront de type HPS (haute pression sodium). Ce type de lampe fournit un éclairage tamisé comparativement à celui des lampes au mercure.

Par ailleurs, des écrans boisés de plus de 15 mètres de hauteur seront maintenus autour du poste et serviront d'écran visuel pour les utilisateurs de la route Fossambault, et par le fait même, du projet potentiel de développement. C'est pour cette raison qu'Hydro-Québec a acquis un terrain plus grand que l'espace requis pour les équipements du poste. Le poste sera à 150 mètres de la route de Fossambault et, par conséquent, à 190 mètres du projet potentiel de développement. Ainsi, des logements ou des commerces ne se trouveront pas « à moins de 150 mètres du poste Anne-Hébert », tel que mentionné dans la question. Finalement, l'impact potentiel qu'aurait eu l'éclairage du poste a donc été atténué à la source.

En conclusion, l'éclairage du poste n'aura pas d'effets négatifs sur ce développement potentiel. D'autant plus que, lors des rencontres de consultation, les responsables de l'aménagement du territoire à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont confirmé à Hydro-Québec que, s'il y avait un développement à l'ouest de la route de Fossambault, sa façade serait occupée par des entreprises commerciales et de services. Ces entreprises auront certainement leur propre éclairage, comme celles qu'on trouve actuellement à l'est de la route de Fossambault.

■ Question 2

Dans l'éventualité où des nuisances lumineuses auraient cours à la suite de la réalisation de ce projet de développement domiciliaire et commercial, quelles seraient les mesures d'atténuation qu'Hydro-Québec TransÉnergie appliquerait ? Veuillez expliquer et détailler ces mesures d'atténuation.

Réponse

À la lumière de la réponse précédente, aucun impact négatif en lien avec l'éclairage du futur poste n'est anticipé sur le projet de développement domiciliaire et commercial. Compte tenu du type d'éclairage qui sera utilisé et du maintien d'un écran boisé, aucune autre mesure d'atténuation particulière n'est prévue.